



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 FEVRIER 2025**  
Délibération n° **DEL-2025-0007**

Objet : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise -  
Programme d'activités 2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 60  
Pouvoirs : 8  
Absents : 0  
Excusés : 14  
Pour : 68  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**20 FEV. 2025**

et publié le

**20 FEV. 2025**

Secrétaire de séance :  
Patricia BELLINI

Le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 11 février 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan,  
Vu la convention cadre entre l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et la communauté de communes Le Grésivaudan n°AD-10-0117 en date du 15 septembre 2010.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) est l'un des principaux partenaires du bloc communal en matière d'aménagement et d'urbanisme. Sa forme juridique est celle d'une association à statut particulier.

La communauté de communes emploie l'AURG principalement pour des études thématiques liées à l'aménagement du territoire, tandis que les communes l'emploient pour des études urbaines localisées ou des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme. En parallèle de ces missions, l'AURG se consacre à des thématiques transversales (déplacements, artificialisation des sols, habitat, information géographique, etc.).

La cotisation annuelle d'adhésion à l'AURG est payée par la communauté de communes, pour son compte et celui des communes. Son montant est d'environ 95 000 €. Cette adhésion, renouvelée chaque année depuis la création de l'intercommunalité, permet de bénéficier de 35 jours d'études, dits « jours-socle ». Toute demande allant au-delà de ce capital est facturée 760 € par jour d'étude. Le coût précis de l'adhésion de l'année en cours est déterminé selon la population retenue.

Un programme partenarial prévisionnel entre la communauté de communes et l'AURG pour l'année 2025 a été établi. Il comprend diverses missions (études, travaux géomatiques, animations, conseils, etc.) dont la nature et le coût sont détaillés dans le tableau en annexe. 387 jours d'études sont ainsi projetés (35 jours socle et 352 jours hors socle), soit un coût de 267 520 € en plus de l'adhésion 2025 à venir.

Pour mémoire, en 2024 le programme partenarial modifié comprenait 198 jours (35 jours socle et 163 jours hors socle). Les missions planifiées ont presque toutes été réalisées et celles encore en-cours sont reportées pour un achèvement au cours du premier trimestre 2025.

L'augmentation importante du nombre de jours d'études en 2025 par rapport à celui de 2024 s'explique notamment par l'investissement important de la communauté de communes sur la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette. En effet, cet objectif nécessite la mobilisation de nombreuses données et le dialogue avec le bloc communal.

Il est souhaité que les données numériques produites par l'AURG au travers des diverses missions qui lui sont confiées soient transmises à la fin de chacune de ses missions afin de pouvoir être intégrées au Système d'Information Géographique intercommunal.

Au titre de l'année 2025, afin de permettre le versement de la cotisation annuelle et des subventions liées aux missions effectuées, des avenants à la convention cadre de 2010 seront établis. Les versements correspondants interviennent chaque fin d'année.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Les crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver au titre de l'année 2025 :

- L'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- Le programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.
- D'autoriser, au titre de l'année 2025, le versement à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise :
  - De la cotisation d'un montant estimée à 95 000 €,
  - Des subventions pour chacune des missions réalisées dont le montant total estimé s'élève à ce jour à 267 520 €,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **17 FEV. 2025**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



| <b>MISSIONS AURG 2025</b>  |   |   |                 |            |            |
|--|---|---|-----------------|------------|------------|
| Thématique   | Direction support                               | Description   | Nombre de jours |            |            |
|  |   |   | Socle (35)      | Hors socle | Total      |
| Etude polarités du Grésivaudan   | Direction générale                              | Etude d'ensemble sur les polarités (Crolles-Villard Bonnot, Pontcharra) et les fonctionnalisés (économie, logement, mobilité, santé, aménités) du Grésivaudan afin de fonder une vision globale de l'aménagement du territoire.   | 0               | 25         | 25         |
| Elaboration d'un plan guide des stations communautaires  | Direction Sport Montagne<br>Tourisme            | Assemblage des données et prise de connaissance de l'ensemble des projets par l'Agence. Cartes avec localisation des projets. Mise en stratégie des projets et insertion grand contexte. Ecriture d'un Plan actions et stratégie.   | 0               | 10         | 60         |
| Etudes de programmation urbaine globales pour les stations du Collet et des 7 Laux à horizon 2026                    | Direction Sport Montagne<br>Tourisme            | Etablissement dans un premier temps d'un cahier des charges pour ces études et d'un calendrier de réalisation.  | 0               | 50         |            |
| Partenariat Programme Alimentaire Interterritorial (PAiT) sur l'observatoire agricole et alimentaire                 | Direction Développement<br>Economique           | Actualisation des chiffres, mise à jour des indicateurs sur la plateforme commune, intégration des indicateurs du bio, appui à la mise à jour des chiffres Grésivaudan; Appui au renouvellement de la labélisation PA(i)T : travail sur les indicateurs demandés par l'Etat ; Valorisation travaux PAiT : réactualisation de la plaquette (2020). | 5               | 10         | 80         |
| Mise à jour du schéma intercommunal des Zones d'Activités Economiques et protocole foncier économique du Grésivaudan | Direction Développement<br>Economique           | Refonte du document réalisé en 2019, comprenant une mise à jour cartographique et des chiffres, l'évaluation des ZAE qui n'y étaient pas, et l'ajustement des orientations avec les actions engagées et les nouveaux éléments. En lien avec le SCoT, le protocole déjà délibéré doit être mise à jour. Il intégrera les diverses évolutions.      | 0               | 30         |            |
| Etude sur le potentiel de surélévation des bâtiments dans les Zones d'Activités Economiques                          | Direction Développement<br>Economique           | L'étude architecturale analyserait les capacités de surélévation des bâtiments industriels et artisanaux des Zones d'Activités économiques  | 0               | 10         |            |
| Etude foncière pour l'optimisation des Zones d'Activités Economiques   | Direction Développement<br>Economique           | L'étude urbaine poursuit le travail engagé avec l'inventaire des Zones d'Activités Economiques en analysant les fonciers disponibles et mutables. Des modifications sont à apporter à son atlas cartographique.   | 0               | 25         |            |
| Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et de l'ORT  | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Poursuite des missions ORT déjà engagées (urbanisme et santé) et mise en œuvre du plan d'actions du PLH.  | 0               | 25         |            |
| Projet d'extension de la ZAE Les Fontaines   | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Participation aux réunions importantes de ce projet et relecture ponctuelle des documents de son dossier de mise en compatibilité du SCoT/PLU.  | 2               | 0          | 222        |
| Etude sur le potentiel de renaturation et de désimperméabilisation des ZAE   | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Analyse des espaces et des conditions permettant de renaturer les zones d'activités économiques du Grésivaudan  | 13              | 0          |            |
| Préconisations des bonnes pratiques en matière de PLU et d'EnR   | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Synthèse réglementaire et technique présentant comment les énergies renouvelables, sous toutes leurs formes, peuvent être intégrées aux PLU   | 5               | 5          |            |
| Accompagnement du bloc communal sur le Zéro Artificailisation Nette  | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Etablir la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la décennie passée et celle en cours   | 0               | 162        |            |
| Participation à l'OBS'Y  | Direction Aménagement<br>Logement Environnement | Le Grésivaudan et plusieurs entités publiques contribuent aux travaux du réseau des observatoires de la région grenobloise. Son objectif est de partager la connaissance du territoire métropolitain et de sa population.   | 10              | 0          |            |
| <b>NOMBRE DE JOURS EN PREVISION</b>  |   |   | <b>35</b>       | <b>352</b> | <b>387</b> |